

POLITIQUE D'ENGAGEMENT AVEC LES PARTIES PRENANTES



ENGIE

ÉCOUTER, DIALOGUER, ENRICHIR

Le dialogue avec les parties prenantes – individus ou organisations – permet d'ajuster la stratégie du Groupe sur les préoccupations de la société civile, d'enrichir sa réflexion et de structurer une démarche d'engagement.

ENGIE s'engage ainsi à être dans une position d'écoute des besoins et des attentes de ses parties prenantes et à mener ce dialogue avec intégrité et de façon ouverte et transparente.

D'ici 2030, chaque activité ou site industriel d'ENGIE sera doté d'un Plan sociétal prévoyant principes, méthodologies et actions à mener dans le cadre d'une concertation avec les parties prenantes.

INTRODUCTION

Ces dernières années ont vu émerger un intérêt grandissant pour les impacts des activités industrielles sur l'environnement et la société que ce soit de la part des clients (consommation responsable), des investisseurs et des actionnaires (investissements dans des entreprises pérennes et durables), des citoyens, des communautés et de la société civile avec une forte demande de transparence et d'engagement sur les thématiques sociétales.

Ces attentes ont été par ailleurs reflétées par les régulateurs dans les évolutions normatives et réglementaires de ces dernières années en termes de responsabilité sociétale (loi Pacte ou loi sur le devoir de vigilance en France par exemple).

En tant qu'entreprise responsable, ENGIE entend répondre à ces attentes non seulement via un ensemble des politiques et process applicables à ses activités relatifs à l'éthique,

aux droits humains, aux achats responsables etc... mais aussi via des dispositifs d'écoute et de dialogue avec ses parties prenantes afin d'appréhender au mieux les nouveaux enjeux et mutations sociétales, sociales et environnementales.

L'application de ces réglementations et l'appréhension des attentes de ses parties prenantes sont pour le Groupe non seulement un moyen de mitiger des risques réglementaires mais aussi sources de nouvelles opportunités de développement.

Face aux enjeux sociétaux montants, le Groupe a souhaité formuler un cadre de principes applicables dans les relations avec ses parties prenantes et déployer un ensemble de moyens visant à accompagner les mutations du contexte dans lequel il évolue et à faire face aux défis d'aujourd'hui.

LES PRINCIPES APPLICABLES

Le Groupe est conscient qu'une entreprise ne peut plus simplement fournir une réponse technique, un service à un territoire, à un client, mais qu'elle doit aussi en assurer l'appropriation toutes les parties prenantes et prendre en compte et de prévenir les impacts de ses activités sur l'environnement et la société.

Dans le dialogue avec ses parties prenantes, ENGIE s'engage à agir avec intégrité, de façon ouverte et transparente et à être dans une position d'écoute de leurs besoins, de leurs préoccupations et de leurs attentes.

Le Groupe suit et veille à répondre à l'ensemble des questionnements et des éventuelles controverses.

Il assure un lien régulier avec les parties prenantes intégrées ou impactées par ses activités. Ce contact s'exerce notamment par le biais de liens structurants avec les parties prenantes permettant au Groupe de bénéficier de leur expertise indispensable à la création de valeur partagée dans toutes ses activités.

Le Groupe souhaite engager ses collaborateurs aux bénéfices que le dialogue avec les parties prenantes apporte à ses activités notamment en formant ses collaborateurs à la concertation adaptée au contexte professionnel et/ou culturel, aux besoins et contraintes du terrain et à élaborer des plans d'actions de dialogue avec ses parties prenantes.

LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

La stratégie d'engagement

Afin de structurer l'engagement avec les parties prenantes, le Groupe a mis en place une démarche intégrée de gestion des enjeux environnementaux et sociétaux pour un site, une activité, ou un projet, cadrée par un dialogue adapté avec les parties prenantes.

La démarche permet ainsi de :

- Développer et sécuriser les activités du Groupe en les adaptant au mieux aux demandes et attentes des parties prenantes et des territoires ;
- De minimiser toute perte de valeur générée par une éventuelle mauvaise relation relation en gagnant le soutien aux activités du Groupe par les différents acteurs de son écosystème ;
- Construire des ponts avec les territoires et favoriser les relations avec la société civile organisée.

Elle vise à garantir une meilleure connaissance des demandes et attentes des parties prenantes ainsi qu'une meilleure compréhension et appropriation des activités du Groupe par ses parties prenantes

Le Groupe s'est fixé l'objectif d'avoir 100% des activités industrielles, projets mais aussi sites en démantèlement du Groupe qui soient dotés d'un plan sociétal à l'horizon 2030.

L'atteinte de cet objectif à l'horizon 2030 est progressive et ponctuée de points d'étapes permettant d'évaluer et d'anticiper la pertinence de l'évolution et des moyens mis en œuvre. Le suivi de cet objectif est effectué par le Comité exécutif du Groupe.

Les moyens mis en œuvre

Soutien à la politique du Groupe via des partenariats structurants

Les partenariats Groupe avec des acteurs pertinents permettent de conserver voire de renforcer le lien entre ENGIE et ses parties prenantes. Ces partenariats sont essentiels puisqu'ils permettent d'aligner les décisions du Groupe avec les préoccupations de la société et ainsi de créer de nouvelles opportunités et d'anticiper d'éventuelles controverses futures.

Structuration de la démarche d'engagement des parties prenantes

La méthodologie d'engagement avec les parties prenantes, pilotée par la DRSE, permet de construire et d'améliorer les stratégies de dialogue avec les parties prenantes ainsi que leur déploiement opérationnel adapté aux objectifs, métiers et contraintes de l'activité concernée dans une perspective d'optimisation du business et cela en apportant :

- Des outils de responsabilité collective tels les cartographies de parties prenantes et l'élaboration de plans d'action de dialogue ;
- Des formations ou ateliers spécifiques pour préparer les collaborateurs à la rencontre avec tous les acteurs de leur écosystème.

La méthodologie fournit aussi des outils permettant le développement et la mise en œuvre de mesures, le suivi des évolutions de la relation avec les parties prenantes. Concrètement l'application de la méthodologie conçue avec et pour les entités, sur des activités et territoires donnés s'appuie sur un processus de dialogue en six étapes :

- Étudier le contexte du territoire pour identifier les enjeux en lien avec ceux du projet et d'identifier l'ensemble des acteurs ;
- Prioriser ces enjeux ;
- Prioriser les parties prenantes impactées et impactant les activités du projet pour chaque enjeu priorisé ;
- Cartographier les parties prenantes par enjeu prioritaire ;

- Définir la stratégie de dialogue/d'engagement. Cette stratégie suit un plan d'action adapté à chacune des parties prenantes identifiées : information, réunions bilatérales, réunions d'information et/ou alliances potentielles au travers de partenariats ;
- Suivre l'évolution de l'application de la stratégie de dialogue pour une amélioration continue et assurer un suivi optimal et pérenne de la relation.

La méthodologie s'accompagne d'une sensibilisation, effectuée par les Hubs régionaux, vers les collaborateurs qui consiste en un mélange d'activités interactives et de présentations académiques en présentiel ou sous forme d'e-learning. Un soutien particulier est apporté aux opérationnels pour les préparer à la rencontre avec les communautés locales.

Pour aller plus loin dans la sensibilisation, des espaces d'échange entre le Groupe et certaines de ses ONG partenaires peuvent être mis en place si besoin. Ces partenariats apportent un soutien supplémentaire et spécifique aux activités du Groupe qui nécessitent un appui particulier pour la résolution de problèmes sociétaux. Cet « espace de recours » permet d'échanger, de manière privilégiée et en toute confidentialité, sur les différentes visions des activités industrielles.

APPENDIX Définitions ISO 26000

Partie prenante

Individu ou groupe ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'une organisation

Dialogue/engagement avec les parties prenantes

Activité entreprise pour créer des opportunités de dialogue entre l'organisation et une ou plusieurs de ses parties prenantes dans le but d'éclairer les décisions de l'organisation

Plan de vigilance du Groupe

<https://www.engie.com/ethique-et-compliance/plan-vigilance>

E-learning « engagement avec les parties prenantes »

<https://engie.eu.crossknowledge.com/sso/session/19639/Enroll/yes/>

1 Place Samuel de Champlain, Fbg de l'Arche
92930 Paris la Défense Cedex
France

www.engie.fr

